



# LA RÉGION SOUTIENT LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

LA RÉGION,  
CRÉATRICE  
D'AVENIR

POUR SON  
ÉCONOMIE

## AIDES AUX COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES DE FRANCHE-COMTÉ





Ce livret, que j'ai souhaité spécialement adresser aux élus et chefs d'entreprises, présente le « Plan de soutien au BTP ». Décidé par la Région en réponse aux difficultés que traverse le secteur du Bâtiment et des Travaux publics, ce plan d'urgence est sans précédent: 35 millions d'euros supplémentaires sont mobilisés pour relancer l'investissement au service de chantiers immédiats et utiles au développement de notre territoire

C'est aussi et surtout un formidable outil d'aménagement du territoire au service des collectivités locales. Ainsi, dans les semaines qui viennent, ce sont plus de 210 millions d'euros de chantiers qui seront générés par effet de levier, et plus de 2800 emplois directs et indirects.

Ce plan s'articule autour de trois priorités. Une priorité territoriale, en particulier pour les secteurs ruraux. Une priorité écologique ensuite, au service de l'efficacité énergétique des bâtiments et des mobilités durables. Une priorité sociale enfin, au service de l'accessibilité de tous les publics, notamment en direction des personnes à mobilité réduite, et du logement social.

Vous pourrez découvrir en détail dans ce livret les dispositifs prévus, les aides pour le développement territorial de votre collectivité, et les aides aux entreprises de la filière.

Les services de la Région sont à votre écoute et à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos projets

Marie-Guite Dufay  
Présidente de la Région Franche-Comté



Dispositif exceptionnel, le Plan de soutien au BTP vise à débloquer à court terme les investissements correspondants à des dossiers techniquement prêts, mais n'ayant pas réussi à boucler leur plan de financement.

Outre l'ouverture de dispositifs financiers aux entreprises, dix programmes sont engagés pour stimuler les investissements publics :

- En matière d'**investissement local** : les contrats territoriaux, avec la possibilité d'affecter des reliquats de certains territoires sur de nouvelles opérations éligibles aux contrats d'autres territoires, les aides aux communes avec les Départements, les aides aux projets urbains et le confortement de l'INRA à Poligny.
- En matière de **transition énergétique** : la garantie FEDER pour le logement social pour travaux de réhabilitation BBC.
- En matière de **mobilité** : l'électromobilité avec le financement d'une centaine de bornes de recharges électriques en Franche-Comté, la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la gare de Montbéliard, les pistes cyclables et voies vertes, la mise en 2X2 voies de la RN57 entre Voray-sur-l'Ognon et Rioz.

➤ L'ensemble des dossiers pour toute la Franche-Comté devront être engagés impérativement avant le 31 mars 2015.

# UN PLAN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE COLLECTIVITÉ



## AIDER L'INVESTISSEMENT, EN PARTICULIER EN TERRITOIRE RURAL

La Région a décidé de verser, dès cette année, 50 % de l'enveloppe globale aux 4 départements de la Région afin d'accélérer les travaux dans les communes. Ce dispositif passe par un conventionnement avec chaque Conseil général afin de s'adapter aux dynamiques et priorités locales.

### Pour le Doubs :

- Opérations partenariales de voirie départementale en traversée de zone agglomérée et requalification de l'espace public ;
  - Mise en accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite ;
  - Itinérance (liaisons douces) ;
  - Ouvrages d'art communaux ;
  - Assainissement (selon secteurs prioritaires communs avec l'Agence de l'eau).
- Une augmentation d'autorisations de programmes est prévue pour les opérations de voirie et une augmentation des taux d'intervention pour les trois autres actions.

### Pour le Jura :

- Travaux sur voirie communale et travaux sur le patrimoine communal ;
  - Investissements pour sécuriser les cheminements piétons et cyclistes ;
  - Travaux sur réseau d'eau potable.
- Une augmentation d'autorisations de programmes est prévue.

### Pour la Haute-Saône :

- Une opération d'équipement public supplémentaire via le contrat territorial passé entre le Conseil général et chaque Communauté de communes ;
  - Petit patrimoine communal ;
  - Renouvellement de conduites d'eau potable.
- Une augmentation d'autorisations de programmes est prévue.



# EMENT TERRITORIAL



## Pour le Territoire de Belfort:

- Accessibilité des bâtiments publics ;
  - Voiries communales et ouvrages d'art ;
  - Rénovation et aménagement d'équipements communaux structurants.
- Une mobilisation d'autorisations de programmes non affectées est prévue.

**Pour faciliter l'engagement de ces opérations, une recherche de simplification administrative est systématiquement entreprise. Ainsi, à titre d'exemple, le dispositif d'aide aux communes rurales ne nécessitera aucun dépôt de dossier supplémentaire par les communes.**



## AIDER LES PROJETS URBAINS

Dans le cadre d'Effilogis, les aides à la rénovation énergétique des bâtiments - actuellement réservées aux communes de moins de 5000 habitants et aux Communautés de communes de moins de 10000 habitants - sont étendues à toutes collectivités afin de les inciter à réaliser des opérations de rénovations Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Un projet complémentaire pour chacune des sept principales villes et intercommunalités pourra être financé sur l'équipement urbain en fonction des demandes.



## FAVORISER LE LOGEMENT SOCIAL ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Région a décidé de garantir les crédits FEDER sur les biens de rénovation énergétique de bâtiments sur les opérations « BBC » des bailleurs sociaux, dans l'attente de la programmation FEDER qui interviendra qu'au printemps.



# UN PLAN AU SERVICE DES ENTREPRENEURS ET DE LEURS SALARIÉS



## AGIR EN DIRECTION DES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)

- Avec la création d'une avance remboursable « développement TPE », qui représente notamment une aide à la trésorerie des TPE récemment créées.
- Avec l'aide aux dépenses d'investissement, qui se traduit par une augmentation du plafond et du taux des dépenses d'investissement pour une durée de 2 ans.

➤ La Région accorde de longue date aux TPE, et en particulier aux commerçants et artisans, des avances remboursables sans garantie pour la création d'entreprise et pour les aider à investir. 354 aides ont ainsi été attribuées en 2014 pour un montant de 3,8 millions d'euros.



# PRISES DU SECTEUR



## AMÉLIORER LA SITUATION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES DU BTP

- Grâce à l'ouverture du Fonds Régional de Garantie co-financé par BPIfrance (Banque Publique d'Investissement) et par la Région au secteur du BTP. Ce fonds sécurise les financements bancaires des entreprises.
- Avec la consolidation de la trésorerie par un accompagnement spécifique via l'ouverture de l'éligibilité du fonds de garantie régional au RTCCE (renforcement de la trésorerie, croissance, compétitivité et emploi). Cet accompagnement permettra de consolider dans la durée la trésorerie des entreprises avec un effet levier sur le financement bancaire. Des prêts à moyen terme de 2 à 7 ans pourraient être mis en place pour le renforcement de la trésorerie.

➤ Ces deux dispositifs exceptionnels sont ouverts pour une durée de 2 ans.



## DONNER ACCÈS AU FONDS DE CONTINUITÉ PROFESSIONNELLE

- Par la mobilisation de la mesure « Former plutôt que chômer ». Le Fonds de continuité professionnelle permet d'accompagner les projets de formation mis en œuvre au sein d'entreprises franc-comtoises subissant des baisses d'activité. Il vise les PME de moins de 250 salariés et les salariés les moins qualifiés. Les projets seront expertisés et validés dans le cadre d'une cellule technique dans laquelle la Région et l'État sont présents au côté de l'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) qui porte la demande de l'entreprise.

➤ Ce dispositif sera donc tout particulièrement proposé aux entreprises du BTP.

## LE PLAN DE SOUTIEN AU BTP, EN CHIFFRES :

- **35 millions d'euros** injectés pour redynamiser le secteur
- **210 millions d'euros** générés par effet de levier
- **2 800 emplois** directs et indirects

Vos contacts à la Région Franche-Comté

- Direction des Affaires Économiques  
03 81 61 62 00  
[contact.economie@franche-comte.fr](mailto:contact.economie@franche-comte.fr)

- Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Efficacité énergétique  
03 81 61 61 60  
[contact.aménagement@franche-comte.fr](mailto:contact.aménagement@franche-comte.fr)

- Direction de la Formation tout au long de la vie  
03 81 61 62 80  
[contact.formations@franche-comte.fr](mailto:contact.formations@franche-comte.fr)

Pour vos questions portant sur l'investissement local en milieu rural (page 4), contactez votre Conseil général.